



## ARRÊTÉ

relatif aux dénominations d'artères  
sur le territoire des communes de  
Meyrin, Vernier et Satigny

du 20 Janvier 1982

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les travaux dont la réalisation a été décidée  
par la loi du 17 décembre 1981 et relatifs aux aménagements des  
routes du Nant-d'Avril et de Satigny ;

vu l'accord préalable des communes intéressées ;

vu le préavis de la commission cantonale de no-  
menclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et  
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

Les modifications des arrêtés ou parties d'arrêtés 30.04.75,  
21.06.76, 11.12.78 et 06.05.81 concernant les artères suivantes :

*CV-16780*  
a) Route du Nant-d'Avril (RC 5)

artère partant de la route de Vernier et aboutissant à la  
route du Mandement.

b) Chemin du Vieux-Bureau

artère partant du chemin du Grand-Puits et aboutissant à la  
route de la Maladière.

*CV-52736*  
c) Route de Satigny (RC 91)

artère partant de la route du Nant-d'Avril et aboutissant à  
la route du Mandement.

./.

Séance du 20 janvier 1982

d) Chemin de Delay

CV- 8427

artère partant de la route de Montfleury et aboutissant à la route de Satigny.

e) Rue Lect (RC 34)

artère partant de l'avenue de Mategnin et aboutissant à la rue des Ateliers.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er mai 1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*J. Haenni*